



Plongée Club Jocondien

(affilié FFESSM n° 27 37 0288)



Compte rendu de l'accord du Comité Directeur du 07 Juin 2021 pour le budget des cadeaux de départ et du détail de la convention de stage signée le 31 Mai 2021

Membres du comité : Alain Caraty, Emmanuel Collonniers, Alain Culot, Martine Salzais, Salomé Fer, Christine Montagne, Christophe Leguillon, Pascal Brockers, Éric Bluteau.

Compte rendu de l'accord du Comité Directeur du 07 Juin 2021 pour le budget des cadeaux de départ et du détail de la convention de stage signée le 31 Mai 2021	1
1 Accord sur le montant du budget de cadeau pour les 4 membres sortants du comité directeur :	2
2 Détail de la convention de stage signée le 31 Mai 2021.....	2

Consultation réalisée le 6 et 7 Juin 2021 en distanciel

1 Accord sur le montant du budget des cadeaux pour les 4 membres sortant du comité directeur :

Le comité directeur vote un budget de 1600 € pour l'achat des cadeaux de départ des quatre membres sortant du comité directeur.

Compte tenu de la situation actuelle liée à la maladie COVID19, les membres du club ne seront pas sollicités pour constituer une cagnotte de participation.

Le montant spécifique de ce budget tient compte du parcours exceptionnel de chacun en nombre d'années investies dans la gestion du club.

Ils s'accordent pour laisser la liberté aux cinq membres restants de choisir les cadeaux et d'affecter les montants correspondants.

L'accord est donné par voie consultative, le 07/06/2021, par :

Salomé Fer, Christine Montagne, Christophe Leguillon, Pascal Brockers, Éric Bluteau.

Les membres sortant suivants se sont abstenus : Alain Caraty, Emmanuel Collonniers, Alain Culot, Martine Salzais. La décision est validée par 5 accords sur 9 voies.

2 Détail de la convention de stage signée le 31 Mai 2021

Le PCJ a signé une convention de stage avec Louise RAMA et l'école LE CERCLE DIGITAL pour la réalisation graphique de son site internet sur la base du CMS VPDIVE.

Le stage doit se dérouler du lundi 21 Juin 2021 au 13 Aout 2021 inclus. Christophe Notard est en charge du suivi de la stagiaire avec l'aide de Sabine Dessay et d'Eric Bluteau.

Le PCJ a prévu une gratification égale à 3.90 € de l'heure versée mensuellement. La base horaire est de 7 heures par jour soit 35 heures par semaine. Le stage est d'une durée de 8 semaines.

Le PCJ devra s'acquitter chaque fin de mois des montants suivants :

- juin 21 : 218.40 €

- juillet 21 : 600.60 €

- aout 21 : 273.00 €

Soit un total de 1092 € pour les 8 semaines de stage.

PV rédigé par le secrétaire : Eric BLUTEAU

Validé par les membres du comité directeur